



**Séance du Conseil communal du jeudi 20 juin 2024**

Salle communale de Duillier

M. le Président, Olivier Chambaz, ouvre la neuvième séance de la législature à 20h10. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité, à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale, ainsi qu'à quelques citoyens dans le public. Il excuse Mme la Municipale C. Vanat Gachet.

**1. Présences**

A l'appel, 37 membres sont présents et 8 sont excusés : Mme S. Humbert et MM. Y. Hauser, S. Maillard, P. Berger, D. Grenno, L. Wantellet, J. Ahlström et M. R. Schenker.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président propose de modifier cet ordre du jour puisque la Municipalité lui a annoncé le retrait du préavis N° 02-2024. En effet, certains articles pourraient poser problème au vu de leur rédaction ou aux renvois mentionnés qui ne correspondent pas à la réalité. Ce préavis sera donc corrigé et présenté lors d'une prochaine séance.

Personne ne se manifestant,

**l'ordre du jour, modifié, est adopté à l'unanimité.**

**3. Assermentations**

M. le Président demande à Mmes Éveline Bagnoud Zhou, Juliette Jain et Maria Nieves Garcia, ainsi qu'à MM. Joakim Elmer et Nicola Lamacchia et Fabio De Giorgi de se présenter devant le Bureau afin de prêter serment. Après lecture de ce dernier et la promesse de chacune et chacun, ils retournent à leur place sous les applaudissements de l'Assemblée.

**4. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

M. A. Uldry aimerait revenir sur son intervention à la page 4, en précisant que c'est bien A. Uldry et non-pas C. Uldry et demande s'il ne serait pas possible de retirer la première phrase qui parle de zone verte et qui peut porter à confusion.

M. O. Chambaz aimerait juste préciser que dans l'intervention de M. le Syndic au point 5 concernant la zone 30km/h, il faut lire "*nous reviendrons vers vous* et non-pas *vers nous*."

Après ces deux remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est adopté à une large majorité avec 5 abstentions**

## 5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

### *Les décès dans la commune*

Il y a malheureusement trois décès à déplorer.

M. André Mantel, né le 29 août 1938, originaire de Belfaux FR, arrivé dans la Commune le 1<sup>er</sup> novembre 1972 est décédé le 14 janvier 2024.

M. André Tripet, né le 4 octobre 1944, arrivé à Duillier le 1<sup>er</sup> mai 1981, originaire de Val-de-Ruz, est décédé le 15 février 2024.

Mme Ruth Chambaz, belle-maman de Mme R. Chambaz, conseillère et maman de M. O. Chambaz, Président est décédée le 22 mai 2024. Elle est née le 27 octobre 1930 et est arrivée dans la Commune le 15 mai 1960, et était originaire de Montanaire.

Une minute de silence est respectée en l'honneur de ces trois personnes.

### *Démission de Mme F. Rossier et de MM. J. Chambaz et I. Seiler*

M. le Président fait lecture des trois lettres de démission sachant que ces personnes quittent la commune ou n'arrivent plus à assumer les fonctions de conseillers.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet revient sur

### *L'élection d'un nouveau membre à la Municipalité*

"Non sans peine, par contre cela valait la peine, nous avons trouvé un nouveau Collègue pour notre exécutif en la personne de M. Laurent Bachelard. Laurent s'est rapidement intégré à notre Collège, il est investi, engagé, collégial et nous avons un grand plaisir de collaborer avec lui. Bienvenue pour ta première séance du Conseil communal."

### *Le Plan d'affectation communale*

"Suite à ma rencontre avec le nouveau directeur de la DGTL, cette dernière nous a renvoyé notre dossier avec ses commentaires à fin décembre 2023. La lecture de ce retour, que nous vous avons transmis dans son intégralité permet de découvrir une proposition de compromis que la Municipalité a décidé d'accepter. En quoi consiste-t-il ?

- La DGTL admet de maintenir en zone « Village » la parcelle 15 (initialement demandée de passer en zone agricole) et de maintenir en zone de faible densité la parcelle 500.
- Elle admet de passer la parcelle 18 en zone de verdure ce qui est une grande avancée par rapport au passé où cette parcelle devait passer en zone agricole. L'avantage d'une zone de verdure est le fait que cette parcelle restera sous compétence communale et pourra, le cas échéant, être reclassée à la prochaine révision du PACOM en zone village et/ou zone d'utilité publique.
- Nous avons maintenu dans la version PACOM initiale en zone de faible densité les parcelles 629 et 642 par le fait que la Commune avait investi une somme considérable pour créer l'accès et les équipements à ces parcelles et ceci malgré que nous sachions que ces deux parcelles, en limite directe avec la zone Agricole / Viticole étaient, en principe indéfendable, que ce soit sur la base de la LAT ou de la LATC. La DGTL, comme vous avez pu le lire dans les documents que nous vous avons transmis, reste donc intransigeante sur le reclassement en zone viticole de ces 2 parcelles. D'ailleurs, elles ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique pour la construction de deux villas à laquelle le Canton ne s'est pas uniquement opposé, mais a aussi mis à l'enquête publique une zone réservée sur ces deux

parcelles. Cette enquête a fait l'objet d'une opposition des propriétaires et nous n'avions pas plus tard que hier participé à une séance de conciliation entre le Canton, les propriétaires et la Commune, accompagné bien évidemment par leurs avocats respectifs. La décision d'imposer la zone réservée ou non mentionnée ci-dessus revient à la cheffe du département des institutions, du territoire et du sport, Mme Christelle Luisier, Présidente du Conseil d'État du Canton de Vaud. Malgré que je sois un optimiste de base, je pense que sa décision sera conforme aux lois en vigueur et qu'elle suivra les recommandations de la DGTL.

Passons sur du concret. Nous allons très prochainement faire une enquête publique complémentaire qui portera uniquement sur les parties PACOM qui sont différentes de la première. Les oppositions, le cas échéant, ne pourront porter elles aussi uniquement sur les modifications. Nous présenterons donc probablement un préavis pour ce complément du PACOM pour les séances du Conseil soit en septembre ou en décembre 2024."

M. A. Uldry demande ce qu'il en est des investissements concédés à l'époque pour l'équipement des parcelles 629 et 642.

M. le Syndic répond qu'un poste existe actuellement au bilan de la comptabilité communale de quelques 66'000.- à ce sujet. Les sommes mentionnées sont remboursables lors de la délivrance des permis de ces deux parcelles dans la mesure où effectivement la Commune avait investi, à l'époque dans ces aménagements. Il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure il y a une possibilité de demander un remboursement aux propriétaires de ces parcelles. Il y aura également la possibilité de demander un remboursement au Canton, puisqu'un fond de compensation existe pour ce genre de choses.

- M. M. Peytregnet transmet les informations de Mme Vanat-Gachet qui est actuellement hospitalisée, raison pour laquelle elle ne peut être présente ce soir. "Selon ces dires, ce n'est pas grave et elle compte être de retour parmi nous sous peu." Il fait donc lecture de ses communications telle que transmises :

#### *École de Duillier*

"Les portakabins installés sur la parcelle 9 vont quitter les lieux en juillet. Les 2 classes de 5 et 6P déménageant définitivement à Vich ainsi qu'une baisse provisoire du nombre d'élèves scolarisés dans le périmètre de l'AISE, ne justifient plus de financer la location de classes provisoires. Ainsi, à la rentrée d'août, l'école de Duillier accueillera deux classes de 1-2P, 1 classe de 3P ainsi qu'une classe de 4P. L'effectif d'élèves par classe est élevé et il manque toujours une salle de couture et des locaux de dégagement. Néanmoins, cette situation se réglera une fois la nouvelle école construite. D'ailleurs, un accord avec Patrimoine Suisse ayant enfin été trouvé, il n'y a plus d'opposition. De ce fait, le dossier de l'agrandissement de l'école va pouvoir se concrétiser en collaboration avec la fondation Equitim. Nous espérons que cette construction pourra être terminée pour la rentrée d'août 2026.

Les élèves de l'école ont organisé une fête de printemps au mois de mai, au centre communal. Plus de 200 adultes sont venus écouter les chants et prestations de leurs enfants. Une belle fête qui a pu voir le jour grâce à la motivation des enseignantes. Un grand merci à elles."

#### *UAPE*

"Les inscriptions pour l'UAPE sont ouvertes depuis la fin avril avec un taux de fréquentation qui ne diminue pas. Cela confirme la nécessité de ce type d'accueil dans notre village."

#### *Sortie des Aînés*

"Le 5 juin dernier, les aînés sont partis en course en direction de Martigny. Au programme du jour : une dégustation des sirops et liqueurs Morand, suivie d'un repas raclette chez Roland Colombin. Une visite à la Fondation Gianadda a complété cette journée. Et tout ça sous un magnifique soleil... Encore une fois, une belle édition."

- M. C. Bosson informe sur

#### *L'eau de boisson*

"Lors du dernier Conseil de 2023, vous avez été informé que nous étions en attente de validation par l'OFCO pour exploiter la globalité de nos captages conformément au rapport du Pr Parriaux qui démontre que dans toutes les situations, notre assemblage est d'excellente qualité. Cette validation est arrivée quelques jours après le Conseil ce qui permet, comme mentionné dans le rapport de gestion, d'aller de l'avant sur 2024.

Nous avons depuis remis l'ouvrage sur le métier avec notre bureau d'ingénieur afin de finaliser la connectique de la nappe perchée. La réalisation est prévue pour ce deuxième semestre.

Pour information, notre surplus d'eau est bien valorisé puisque nous alimentons les SI de Nyon avec des débits qui étaient de l'ordre de 1'000 à 1'500 lt/min sur ce premier trimestre et qui sont descendus à 500 lt/min actuellement."

#### *L'APEC*

"Au niveau de l'APEC, le PA (Plan d'Affectation) du site du Lavasson, où sera réalisé la nouvelle STEP, a été approuvé. Les études pour la réalisation des conduites, des stations de pompes et la construction de la station d'épuration suivent leur cours. La grande prochaine étape sera le préavis pour le crédit de construction.

Avant cela, le Conseil intercommunal du 23 mai a accepté à l'unanimité le préavis demandant d'augmenter le plafond d'endettement en passant de 11 millions à 100 millions. Ce préavis doit maintenant passer devant toutes les communes pour acceptation par les organes délibérants, chose qui devrait être faite pour nous sur septembre ou décembre.

Les 2 autres préavis, concernant les comptes et le rapport de gestion 2023, ont également été acceptés à l'unanimité.

Neuf entités ont été retenues, dont l'APEC, pour faire partie de la phase pilote du nouveau concept PGEE 2.0 qui devrait rentrer en vigueur dans quelques années sur tout le territoire cantonal. Les deux grandes particularités de ce PGEE sont un regroupement par bassins versants, et non seulement pour les eaux usées, mais également pour les eaux claires... Gros travail en perspective..."

#### *EnergéÔ*

"Une nouvelle campagne de prospection, cette fois en 3D, aux moyens des camions vibreurs est prévue sur ce deuxième semestre dans le périmètre présenté, soit le secteur de Nyon."

#### *SAPAN*

"Vous avez sans doute remarqué que la SAPAN commence à se faire connaître par une campagne de sensibilisation sur l'eau, notamment avec un tout ménage qui a été distribué sur le périmètre des 20 communes. Je vous laisse découvrir le nouveau site internet ainsi que les deux clips vidéo sur [www.sapan.ch](http://www.sapan.ch)."

#### *Mobilité douce*

"Nous avons approché, il y a maintenant quelques années (en 2020), Région de Nyon pour une étude de bande cyclable entre Nyon et Duillier, au minimum dans le sens de la montée. Avec le temps, et en ayant remonté cette demande au niveau du canton, le projet commence à porter ses fruits puisqu'une étude va démarrer, non seulement pour relier Duillier mais tout le trajet jusqu'à Genolier. L'étude, sous la houlette de la DGMR, va même un peu plus loin puisqu'entre nos localités, il serait même envisagé de réaliser des pistes cyclables au lieu de bandes cyclables.

Dans le même sujet, la commune de Trélex a fait la demande pour relier leur commune à Nyon en passant sous l'autoroute par le domaine de Calèves. Là également, une étude financée à hauteur de 50% par la Commune de Trélex, 25% par la Région de Nyon et 25% par notre commune est en cours. Le cas échéant, un préavis sera soumis aux parties prenantes. Ce bouclage pour la mobilité douce permettra, s'il se réalise, de relier également Bucleis à Nyon en site propre."

#### *Zone 30Km/h*

"Notre ancienne collègue, Mme S. Mueller, vous a parlé en décembre 2023 du dossier 30km/h qui suit son cours. Je vous mets à l'écran l'entête du rapport d'expertise qui a été adressé à la Commission Consultative de Circulation, dont le maître d'ouvrage est également la DGMR avec sa sous-commission. La bonne nouvelle est que ce dernier a été accepté à l'unanimité par la Commission Consultative."

- M. Ch. Chalanda informe sur :

#### *Le préavis concernant la "Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités" (SRGZA)*

"Lors du prochain conseil communal, en septembre, un préavis vous sera soumis. Il s'agit d'un préavis concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités qui doit être approuvé par les 47 communes du district même si ces dernières n'ont pas de zones concernées. Ce qui est le cas pour nous à Duillier.

Le canton a confié à « Région de Nyon » la gestion de ce dossier il y a maintenant plus de 4 ans. Ce préavis doit être soumis à tous les Conseils Communaux qui devront l'approuver d'ici la fin de l'année. Par la suite, il devra être approuvé par le Conseil d'État Vaudois.

C'est notre commission d'Urbanisme qui aura la charge de l'étude de ce préavis et de vous rapporter."

#### *Zone de 30 km/h en localité*

"Bonne nouvelle pour celles et ceux qui l'attendent, le rapport d'expertise relatif à notre demande de mise en zone 30 km/h a été validé par les services du Canton consulté et notamment, par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Aussi, nous pouvons maintenant passer à l'étape suivante qui consiste à sa mise à l'enquête, effectuée par les services cantonaux.

Parallèlement, nous analysons le coût d'une telle mise en œuvre afin de déterminer si cette dernière peut se faire dans le cadre de nos compétences ou, si au contraire, nous devons envisager vous présenter un préavis. Affaire à suivre..."

#### *Déchetterie intercommunale*

"Comme vous avez pu le constater en vous rendant à la déchetterie, les travaux pour le changement des rails de guidages sont terminés depuis maintenant plusieurs mois. Aujourd'hui, les comptes clôturés, nous avons le plaisir de vous informer que le coût de ces réfections est inférieur de quelques CHF 40'000.- au montant du préavis. Nous remercions nos collègues de la commune de Prangins, notamment leur service technique, pour la bonne gestion et le bon suivi de ce chantier.

Au niveau de la surveillance du site, d'une part pour les incivilités mais surtout pour la sécurité incendie, le Codir de la DIC a validé la pose de caméras de surveillance thermique. Un dossier est actuellement à la Préfecture pour approbation et, dès son retour, que nous espérons positif, nous mettrons en œuvre la pose de cette installation.

La Ressourcerie recherche toujours quelques bénévoles pour en assurer son bon fonctionnement. A ce jour il n'y a toujours pas de Duilliérans dans ses rangs, avis aux amateurs, si vous ne savez pas quoi faire de vos

samedis et êtes passionnés par le sujet, n'hésitez pas à contacter M. Jean-Marc Bettems, Municipal à Prangins."

#### *Projet Equitim – Ferme Francelet - École*

"Le dossier ou les dossiers devrais-je dire, devraient pouvoir bouger un peu. En effet, la dernière opposition qui bloquait le démarrage des travaux de transformation de la ferme, qui pour rappel, doivent permettre l'accès à la parcelle de l'école, a pu être retirée. Pour cela, Equitim a dû faire quelques concessions face aux demandes excessives de l'association Patrimoine Suisse mais qui, en fin de compte, ne devraient pas trop impacter le projet. Aussi, on peut espérer délivrer le permis de construire prochainement pour cette rénovation."

En parallèle, Equitim a pu avancer sur le projet de logements, projetés sur le bas de cette parcelle. Une séance de présentation a eu lieu lundi dernier aux proches riverains ainsi qu'aux autres propriétaires à proximité qui pourraient être intéressés à se raccorder sur la centrale de chauffage projetée dans le cadre de ces travaux. Le dossier de cet immeuble de 11 appartements sera déposé à l'enquête dans les semaines qui viennent."

Mme S. Guidi aimerait connaître le pourquoi de caméras thermiques à la déchetterie.

M. Ch. Challande répond que ces dernières années il y a eu plusieurs incendies dans des déchetteries, Il s'avère que dans les déchets se trouvent passablement de petites batteries qui peuvent s'enflammer toutes seules sans raisons comme à St-Prex ou à la SOTRIDEDEC. Si cela se produit de nuit, en l'absence de personnel, il serait dommage que notre belle installation parte en fumée, d'où ce choix. Ces caméras pourront également être dissuasives concernant les incivilités et les cambriolages.

- M. L. Bachelard prend la parole :

"Avant de passer à mes communications, je souhaite remercier mes collègues de la Municipalité et les collaborateurs de la Commune pour leur accueil chaleureux lors de ma nomination et vous dire que je suis très content d'être parmi vous pour travailler dans l'intérêt des Duilliérans. Même si ce n'est pas très important, je souhaite également vous apporter une petite précision quant à mon élection en tant que Municipal. Je ne me suis effectivement pas inscrit au 1<sup>er</sup> tour à la suite de la démission de Madame Sylvie Müller, n'ayant pas eu la prétention de me présenter alors que je suis arrivé dans notre village seulement le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Puis j'ai appris que personne ne s'était présenté et trouvais dommage de laisser vacant un poste si important pour une Commune. Je me suis donc présenté au 2<sup>ème</sup> tour et me voici devant vous, mais il faut dire sans vraiment de mérite, ayant été le seul candidat..."

Puis il informe sur :

#### *Le RAT*

"Concernant le RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones), je vous informe que la Commune de Bassins qui avait quitté le réseau en 2013 a demandé à réintégrer le RAT ce qui a été accepté lors de la dernière Assemblée Générale."

#### *Réseau de santé de la Côte*

"Concernant le Réseau Santé La Côte, la Doctoresse Virginie Spicher a remplacé Madame Elisabeth Débenay en tant que Directrice depuis le 1<sup>er</sup> juin."

#### *Région de Nyon*

"Concernant la Région de Nyon est plus spécifiquement par rapport à la construction du centre d'accueil des Dappes plus connu sous le nom "Lapin Blanc " et les problèmes financiers actuels, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée en septembre uniquement sur ce thème."

#### *Nouvelle horaire CFF 2025*

"Concernant la mise en consultation du nouvel horaire CFF 2025, la Commune de Duillier ne devrait pas être impactée par le nombre de bus, il est même prévu 1 voir 2 bus supplémentaires le dimanche."

#### *Contrôles radars*

"La Gendarmerie vaudoise a procédé à 2 contrôles radars sur la Route de Trélex. Le 7 février 2024, 211 véhicules contrôlés, 16 dénoncés soit un taux d'infraction de 7,58% contre 2,59% au niveau du canton pour la même période. Le 7 mars 2024, 159 véhicules contrôlés, 5 dénoncés soit un taux d'infraction de 3,14% contre 3,20% au niveau du canton."

#### *Radars mobiles*

"Concernant notre radar mobile sur la Commune de Duillier, je vous donnerai quelques informations lors de notre prochain Conseil Communal."

#### *Sortie des aînés*

"J'ai été convié à la sortie des Aînés le mercredi 5 juin et ai eu beaucoup de plaisir à y participer. C'était une journée très sympathique et je tiens à remercier son organisatrice, Claudine."

#### *Cambriolages*

"Dernier point et pas des moindres... A la suite de plusieurs cambriolages dans l'ensemble de notre village, votre Municipalité a décidé de mandater la société SIR pour effectuer des rondes dans tout le village. Nous sommes dans l'attente de leur offre et les rondes devraient commencer d'ici peu."

Mme N. Schrag avait entendu qu'il y aurait des rondes de sécurité dans le village. Elle se demande si l'éclairage nocturne ne pourrait pas être réactivé au-delà de minuit.

M. C. Bosson précise que la décision avait été prise d'éteindre l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin. Depuis une ou deux semaines, ce n'est plus le cas, ceci étant dû à une erreur dans la programmation. Il faut savoir que s'il y a éclairage ou non, des tentatives de vols ou d'effractions ont lieu films vidéo à l'appui. Éclairage ou non, la Municipalité est ouverte. A débattre.

M. le Président comprend qu'à partir de ce soir, l'éclairage sera à nouveau éteint, ce que M. C. Bosson confirme. Il encourage donc l'Assemblée à ne pas prolonger les débats trop longtemps, si ses membres veulent rentrer chez eux éclairés.

## **7. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

### *APEC*

M. O. Dupuis se réfère aux propos de M. C. Bosson dans la mesure où il n'était pas présent à la dernière assemblée.

### *Conseil Intercommunal de Région de Nyon*

Mme Ch. Trolliet informe qu'une séance avait lieu le soir précédent, mais que ni elle, ni Mme S. Humbert, suppléante, n'ont pu y assister. Des informations seront transmises au prochain Conseil.

## **8. Préavis N° 01-2024 "Gestion et comptes 2023"**

M. le Président demande à Mme J. Lehmann de lire les conclusions du rapport de la commission.

Mme J. Lehmann fait lecture du rapport et propose d'accepter le préavis 01-2024 et de donner décharge à la Municipalité et à la CoGesFin pour la gestion et les comptes de l'année 2023.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme H. Surber constate que les budgets sont souvent négatifs et les comptes positifs. Elle se demande ce qui fait qu'on se retrouve dans cette situation sachant que dans le privé il n'est pas pensable de présenter un budget déficitaire.

M. le Syndic abonde dans le sens de Mme H. Surber. En effet, dans le privé ce ne serait pas possible. Mais il faut savoir que dans une commune, 20 % des coûts et 20 % des revenus peuvent être maîtrisés. De plus, le 80 % des charges et des revenus sont imposés par le Canton. Il y a les éléments non-connus concernant la péréquation, où il y a souvent un retour, ce qui est mentionné dans le préavis du budget, mais dont les calculs se basent sur deux ans avant. La Municipalité a une marge de manœuvre de 25'000.-, mais il faut également tenir compte des charges des différentes associations intercommunales et des imprévus comme la rupture d'une canalisation par exemple. Avec un budget trop serré, il faudrait réunir le Conseil en séance extraordinaire et en déposant un préavis pour obtenir l'accord pour des dépenses supplémentaires. La présentation d'un budget plus large permet de pouvoir être réactif selon les besoins sachant que dans le cadre de la péréquation un certain nombre de paramètres ne sont pas connus puisqu'ils dépendent de la situation financière des autres communes.

Mme H. Surber se demande si le fait de présenter un budget négatif pourrait être péjorant s'il faudrait emprunter le cas échéant.

M. le Syndic l'assure que non et qu'il y a de l'argent pour financer le ménage communal et certains projets. La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 01-2024 est adopté à une large majorité avec une abstention**

## **9. Élections réglementaires**

M. le Président rappelle que des élections réglementaires doivent avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

### **1. Élection de la/du Président.e**

M. Olivier Chambaz ne se représentant pas, il s'agit de trouver une nouvelle personne pour ce poste et il attend donc des propositions. Il précise que ce n'est pas une tâche insurmontable, qu'il y a les séances à préparer, quelques rencontres avec la Municipalité pour la préparation de l'ordre du jour. Il précise que le Secrétaire reste en place.

Après un long moment de silence, d'interrogations et de réflexions, M. le Président propose Mme J. Tissot.

Mme J. Tissot est très honorée par cette proposition, mais doit malheureusement refuser.

Mme M. Mugnier se demande qui sont les Vice-présidents. Elle pense que si on accepte un tel mandat, on doit continuer sur la lancée.

M. le Président précise qu'il s'agit de MM. Ch. Chambordon et O. Dupuis avec qui il a pris contact. Il leur pose donc la question. Les deux invoquent des questions de disponibilités actuelles, mais seraient éventuellement disponibles à l'avenir.

Mme S. Guidi aimerait connaître la charge, en pourcents, que ce mandat représente.

M. le Président répond que c'est difficilement chiffrable, mais qu'il s'agit de quatre séances par année ce qui représenterait peut-être deux jours par mois. Il rappelle que la Préfecture est également à disposition en cas de questions et que les relations avec la Municipalité sont très bonnes. Le Secrétaire est également disponible pour la gestion des séances.

Mme Trolliet accepterait bien le mandat, mais pense que ce n'est pas possible dans la mesure où elle est la compagne du Secrétaire.

M. le Président confirme que ceci n'est pas possible selon la loi.

Mme S. Guidi se propose et elle est élue tacitement et par acclamations.

## **2. Élection de la/du 1<sup>er</sup> Vice-président.e**

M. Christian Chambordon est d'accord de poursuivre son mandat. Il est élu tacitement et par acclamations.

## **3. Élection de la/du 2<sup>ème</sup> Vice-président.e**

M. Olivier Dupuis est également d'accord de poursuivre son mandat. Il est élu tacitement et par acclamations.

## **4. Élection de deux scrutateurs.trices**

Mme Maja Stüssi est d'accord de poursuivre son mandat. Mme Marie-Claude Santschy ne désirant pas poursuivre, Mme Aline de Giorgi se propose. Ces dames sont élues tacitement et par acclamations.

## **5. Élection de deux scrutateurs.trices suppléants.es**

M. R. Schenker étant absent, mais il est disposé à poursuivre son mandat. Il manque une personne. Mme Rebecca Chambaz se propose. Ils sont élus tacitement et par acclamations.

## **6. Élection d'un membre suppléant à la commission de Gestion et des Finances (CoGesFin)**

M. le Président rappelle que la Présidente actuelle, Mme J. Lehmann est réputée sortante selon le Règlement du Conseil communal et que le membre suppléant, M. A. Uldry entre à la CoGesFin. Il faut donc élire un nouveau membre suppléant.

Mme H. Surber est élue tacitement et par acclamations comme membre suppléant. M. J. Ahlström sera président de cette commission durant une année.

## **10. Divers et propositions individuelles**

Mme S. Guidi rappelle qu'elle fait partie de la commission d'urbanisme et comme elle a été élue à la présidence, elle se doit de démissionner.

Mme P. Maye demande comment la commission va travailler d'ici le mois de septembre s'il manque un membre.

M. le Président précise que le Bureau pourra, le cas échéant, nommer un nouveau membre afin de compléter cette commission.

Mme Lehmann informe qu'elle est intéressée par ce poste.

Le Secrétaire en prend bonne note.

M. Ch. Chambordon aimerait savoir si Mme S. Guidi fait partie d'autres commissions dont elle devrait également se retirer, ce qui n'est pas le cas.

Mme R. Chambaz demande s'il y a quelques choses à faire concernant les dernières inondations qui ont eu lieu notamment vers chez elle au Chemin du Paradis.

M. C. Bosson répond que cela va être difficile, mais une séance est agendée la semaine prochaine avec le bureau d'ingénieur à ce sujet. Il rappelle néanmoins que l'équivalent de chutes de pluie de 16 jours est tombé en trente minutes. Il présente rapidement les points à problèmes qui ont été identifiés et présentés en 2014 déjà. Un projet de changement de canalisation avec un bassin de rétention existe et il va falloir certainement

le remettre sur le tapis. D'autres endroits sont identifiés et seront repris lors de cette séance. Concernant des remontées d'eaux usées, il s'agit d'un problème de séparatif et ne devraient pas avoir lieu si les travaux ont été effectués correctement dans les parties privées. Il précise qu'il est satisfait de l'état actuel dans la mesure où les propriétaires ont joué le jeu."

M. E. Blein a constaté que la Promenthouse a débordé avec ces grosses chutes de pluie et aimerait savoir où en est ce projet puisqu'une commission avait été nommée.

M. C. Bosson précise que la Promenthouse fera l'objet d'une renaturation entre l'autoroute et l'embouchure et que c'est un projet d'importance cantonale et fédérale. Le seul problème qu'il pourrait y avoir actuellement est le gabarit du passage sous l'autoroute. Du côté de Pont-Farbel, des troncs flottants ont fait monter les eaux au barrage de la SEIC, mais sans débordements et sans dégâts.

M. J.-D. Macherel est très satisfait que le projet de la zone 30km/h prenne forme. Il revient sur la route qui descend au Bois Carré et se rappelle que quelqu'un avait proposé de passer cette route en zone de mobilité douce, ce qui représenterait un excellent complément au projet de la Commune de Trélex.

M. A. Uldry aimerait savoir où en est le projet du skate-park.

M. Ch. Challande informe qu'il y a eu des oppositions quant à son emplacement et qu'il est éventuellement question d'inverser son implantation en le plaçant de l'autre côté du terrain de football afin d'éviter des nuisances. L'ingénieur y travaillera et sera relancé demain.

Mme J. Lehmann aimerait savoir s'il serait possible de placer un panneau de rappel du 50km/h avant le chemin menant à la SPA dans la mesure où le panneau se trouvant sur la Route de Trélex n'est pas forcément détectable ou visible à cet endroit.

M. Ch. Challande rappelle que ce chemin n'est pas autorisé à la circulation, mais sait qu'il est régulièrement emprunté. Il est difficile de placer des panneaux de rappel au vu des réglementations cantonales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président s'adresse à l'Assemblée en cette fin de mandat.

" Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'aimerais commencer par dire à tous les acteurs de ce Conseil, ainsi qu'à tous les Municipaux et leurs collaborateurs, qui œuvrent pour la commune de Duillier, un grand merci pour le temps consacré, et parfois non des moindres, à notre chère et belle commune. Un grand merci également à tous mes collègues du Bureau, qui m'ont très bien épaulé tout au long de ces 9 années. Les remerciements vont également à nos familles qui supportent nos absences répétées pour le bien de notre commune.

Durant ces neuf années, nous avons débattu de nombreux dossiers et pris des décisions par le biais des préavis présentés par la municipalité.

J'ai eu le plaisir de vous donner la parole pour des questions, des amendements ainsi que pour des motions, postulats, etc.... Chaque commission, qu'elle soit permanente ou adhoc, a fait un très bon travail. Les délais de renvoi de rapports, ont été dans la plupart du temps bien respectés. Merci pour votre travail de miliciens. L'avenir nous dira si nous avons pris les bonnes décisions.

C'est neuf années ont été marquées par plusieurs scrutins fédéraux et cantonaux. Aussi, je voudrais profiter de remercier le Bureau ainsi que toute l'équipe qui vient avec plaisir en renfort, ce qui permet un dépouillement rapide.

Le mandat de Président m'a permis, de parfaire mes connaissances sur les rouages d'une commune et les règlements du Conseil, cela m'a également permis de diriger des débats qui ont été parfois animés mais très souvent constructifs. Je félicite notre nouvelle Présidente, Mme Stéphanie Guidi, ainsi que les membres du nouveau bureau pour leur nomination respective. Je leur souhaite d'avoir beaucoup de plaisir dans cette

fonction, de pouvoir continuer à faire vivre et évoluer notre chère commune ainsi que de la mener dans des débats constructifs, ce dans l'optique d'apporter le meilleur à nos concitoyens et concitoyennes.

A Andres : voilà déjà trois années que tu as remplacé Pierre-Alain au poste de Secrétaire du Conseil, et j'aimerais profiter de te remercier pour tout le travail accompli, dans un esprit de confiance, pour ton efficacité professionnelle et bien sûr pour ton dévouement à la cause de notre commune. Je souhaite que tu puisses continuer à avoir du plaisir dans cette fonction. J'aimerais dire à notre nouvelle Présidente que tu as de la chance de pouvoir compter sur Andres dans ta nouvelle fonction, tu en aura grandement besoin car comme je l'ai déjà dit, notre Secrétaire du Conseil est la cheville ouvrière du Bureau et du Conseil.

En tant que Présidente, tu auras à gérer le Conseil dans ces bons moments ainsi que dans ces moments d'indiscipline, tu verras qu'il ne suffit pas de te rappeler d'une dizaine de noms quand tu dois donner la parole, même si parfois j'ai eu des problèmes de confusion. Mais tu devras faire entendre ta voix pour faire taire les bruits de fond, mais "où il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'espoir".

Monsieur le Syndic, cher Michel, je te remercie pour nos bonnes relations durant ces années, nous avons toujours pu parler et délibérer avec franchise lors de nos séances de préparation du Conseil. Je garderai un très bon souvenir de cette étape de présidence et souhaite que nous puissions continuer nos rapports amicaux.

Madame et messieurs les Municipaux, à votre tour d'être remercié pour la bonne collaboration au sein de notre commune. Je souhaite que vous puissiez continuer l'entente au sein de votre collège municipal pour que notre commune puisse en être pleinement bénéficiaire.

Madame la Secrétaire municipale, chère Laurence, je ne voudrais pas finir mon allocution sans te transmettre mes remerciements pour le travail que tu as accompli au sein de la municipalité.

Enfin, j'aimerais dire à tous nos conseillers et conseillères que le poste de Président est un poste où j'ai pu me sentir à l'aise, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre commune et sur vous. Le poste de la Présidence ne requière pas, à mon sens, le besoin d'être parfait, je pense qu'il suffit d'être soi-même et pour ces raisons, je vous encourage à vivre cette fonction.

Je vous remercie pour votre attention."

Après cette intervention et des applaudissements nourris, M. le Président passe la parole à M. le Syndic.

" Cher Olivier,

Au nom de la Municipalité je tiens à te remercier pour tes 9 ans de présidence du Conseil. Nos échanges ont toujours été francs et courtois et j'ose dire que tu as géré ton Conseil communal avec une main de fer dans un gant de velours. En outre de gérer les séances du Conseil, tu as aussi géré à la perfection le bureau du Conseil et notamment les votations fédérales, cantonales et communales.

Comme signe de reconnaissance et de remerciement pour notre collaboration, la Municipalité a décidé de t'offrir un apéro pour la fin de ta présidence. Bonne soirée à toutes et à tous et santé."

Pour terminer, M. le Président lève la séance en souhaitant à toutes et tous un bel été en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 20h00.

La séance est levée à 22h00

Au nom du Conseil communal

Le Président

  
Olivier Chambaz



Le Secrétaire

  
Andres Zähringer